## **FAITS DIVERS**

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs |

#### UN AVION PREND FEU AU DÉCOLLAGE, HUIT MORTS

Un petit avion privé affrété pour une évacuation médicale a pris feu, dimanche dernier, au décollage à Manille (Philippines), provoquant la mort des huit personnes qui se trouvaient à son bord. L'appareil de type Westwind devait se rendre au Japon, avec à bord six membres d'équipage philippins et deux passagers, un Américain et un Canadien. Les pompiers de l'aéroport sont intervenus, mais l'avion, sur la piste de décollage, était déjà la proie des flammes.

#### UN HOMME VIOLENT DÉNONCÉ PAR SA COMPAGNE DANS UNE **PHARMACIE**

En France, c'est une grande première dans le cadre du dispositif gouvernemental de lutte contre les violences conjugales dans le cadre du confinement. Samedi dernier, une femme enceinte de 5 mois s'est rendue à une pharmacie de Nancy pour dénoncer des violences conjugales, deux jours après l'annonce d'un dispositif d'alerte dans les officines, et son mari a été interpellé. Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a annoncé jeudi la mise en place d'un système d'alerte dans les pharmacies pour les femmes victimes de violences conjugales. Durant la première semaine de confinement, les violences conjugales ont augmenté de 32% en zone gendarmerie et de 36% en zone police. L'homme, qui a reconnu avoir déjà giflé sa compagne, a été placé sous contrôle judiciaire lundi avec interdiction de contacter la victime et de se rendre à son domicile. Il est convoqué devant le tribunal correctionnel de Nancy le 5 juin prochain.

#### UNE JOURNALISTE TUÉE PAR BALLE

Une journaliste a été tuée par balle lundi dans l'Etat de Veracruz, dans l'est du Mexique. Il s'agit de Maria Elena Ferral, grièvement blessée dans une tentative d'assassinat et hospitalisée. Elle a fini par rendre l'âme, malgré tous les efforts de l'équipe médicale pour lui sauver la vie. La journaliste s'apprêtait à monter à bord de sa voiture, dans le centre de Papantla, lorsque deux individus à moto ont ouvert le feu sur elle puis se sont enfuis. Maria Elena Ferral avait dénoncé à maintes reprises les menaces de mort et attaques de la part de personnalités politiques locales dans la région.

Rassemblés par G.R.M

# Deux adolescents meurent par noyade à Michèle-Marine

Guy-Romuald MABICKA Libreville/Gabon

LORS que les établissements scolaires sont fermés depuis environ un mois, sur toute l'étendue du territoire national pour cause de coronavirus, deux jeunes de moins de 18 ans - une fille et un garçon répondant au nom d'Ambamani Yoshiro Patrick - ont péri par noyade mardi après-midi à Michèle-Marine, dans le 4e arrondissement de Libreville. A ce qu'il semble, les deux adolescents, habitant les environs du quartier Glass, étaient habitués à fréquenter ce site touristique. Selon des sources concordantes, les deux victimes seraient arrivées avec d'autres jeunes de la même tranche d'âge, en longeant le littoral. "Ils étaient environ une douzaine d'enfants et habitent la zone de Glass", ont témoigné des riverains. Parvenus à l'endroit où les bateaux sont habituellement mis à l'eau, ils auraient décidé d' une baignade. C'est donc au cours de celle-ci que, malheureusement, les deux victimes ont été englouties par les eaux

Un des témoins, qui a requis l'anonymat, affirme avoir vu l'un des deux enfants en détresse, lever le bras et appeler à l'aide. Mais, "lorsque les gens ont accouru, il était trop tard, les deux malheureux n'ont plus été vus à la surface. Pris de panique, les autres enfants ont rapidement regagné le rivage", raconte-til. Toutefois, une opération de secours a été organisée avec le concours des pêcheurs présents dans les environs. Elle a permis de repêcher le corps sans vie de la jeune fille. Et ce n'est que hier matin que celui du garçon a été retrouvé vers le Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (Capal), situé non loin du lieu du drame. Pour les familles, c'est une véritable tragédie qui aurait pû être évitée. Elle survient au moment où des mesures barrières contre la pandémie du Covid-19 sont prises par le gouvernement, mais que bien



Michèle-Marine, lieu de la baignade mortelle mardi dernier.

de personnes refusent encore de respecter.

nous avons affaire à des jeunes du quartier qui estiment que "Dans tous les cas, constamment, l'accès au site ne doit pas leur être interdit, parce qu'ils y sont nés", a confié une autre source.

### En prison pour profanation de tombes

Jean-François MAROLA Libreville/Gabon

ICHEL Michou Mbouyi, Gabonais, ▲âgé de 30 ans, se trouve en ce moment dans les liens de la prévention pour profanation de tombes. La brigade de gendarmerie de Fougamou, en charge de l'enquête, l'aurait, en effet, pris en flagrant délit de détention de deux crânes humains. Au cours de son interrogatoire par les enquêteurs, Michel Michou Mbouyi aurait déclaré que lesdits ossements humains appartiendraient à ses défunts parents. Les faits se seraient déroulés au village Petit-Odavo situé à 25 km de Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi. Intrigués de voir Mbouyi en possession des crânes humains, des villageois auraient saisi la brigade de gendarmerie de Fougamou. Laquelle a aussitôt ouvert une enquête pour en savoir davantage sur cet acte inconvenant (une sépulture étant un lieu volontairement préservé pour évoquer la mémoire d'une personne). Le suspect a donc été interpellé, puis conduit au



Mbouyi posant ici avec les pièces à conviction.

poste de gendarmerie pour les nécessités d'enquête.

Là-bas, l'individu aurait reconnu avoir déterré les crânes de ses grand-mère et oncle décédés, pour non seulement augmenter sa notoriété et sa puisssance dans la contrée, mais surtout gagner beaucoup d'argent, grâce à la vente de ses deux trophées à des chefs d'entreprises et hommes politiques qui en exprimeraient le besoin.

Au terme de sa garde à vue, Michel Michou Mbouyi a été présenté devant le procureur de Mouila. Après audition, il a été inculpé de l'infraction de profanation des tombe, puis placé en détention préventive à la prison centrale de Mouila. En attendant son procès.